

Pipe-line du Nord—Loi

qu'on nous garantisse que les compagnies canadiennes obtiendront 90 p. 100 ou plus des travaux à effectuer.

Quand le gouvernement nous assure que nous pouvons négocier un accord avantageux avec les Américains, comme dans le cas par exemple du pipe-line actuellement à l'étude, lui qui nous a vendus avec le traité du Columbia et celui de l'automobile, je ne le crois guère.

Quand le vice-premier ministre nous assure que l'article 10 de l'Annexe III du bill va nous protéger contre les pratiques commerciales déloyales, je ne le crois guère. Comment oublier par exemple que l'expression «pratiques commerciales déloyales» n'est définie nulle part. Est-ce que le programme américain DISC, en vertu duquel le gouvernement des États-Unis assiste les sociétés exportatrices, constitue un cas de pratique commerciale déloyale? Est-ce que dans le cas du Japon, le financement de l'industrie et des transports par l'État et l'assistance fiscale constituent une pratique commerciale déloyale? Cela n'est défini nulle part au bill, et sans définition je crains que nous n'ayons pas de point d'appui pour protéger nos sociétés sidérurgiques contre les pratiques commerciales déloyales. Il ne faut pas se leurrer à ce sujet.

La compagnie STELCO, nous dit son président, est en mesure de faire face à la concurrence loyale. Mais connaissant la concurrence étrangère, qui dispose de tant d'avantages qu'on ne peut pas dire loyaux, connaissant le gouvernement qui n'ose pas instituer des garanties pour que nos sociétés canadiennes, soient sûres d'avoir les commandes, je crains bien que nous n'ayons pas la part du lion dans ces marchés. Mon parti craint que nous ne puissions maximiser les avantages du projet Alcan. Et pourtant, nous devrions y trouver plus que des raisons de simple optimisme.

Si le bill est adopté tel quel, s'il faut s'en tenir à l'assurance donnée par l'industrie sidérurgique qu'elle est concurrentielle, je crains bien que nous ne maximiserons pas les avantages. Bien sûr, nous obtiendrons une partie des commandes, mais il en faudrait 90 p. 100 ou plus, et en tout cas pas moins, parce que c'est nous qui allons supporter les conséquences écologiques et sociales du pipe-line. Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) a exposé ces inconvénients dans son discours. C'est nous qui allons fournir l'emprise. Et le gaz ne nous rapportera rien. C'est donc la conscience nette que nous pouvons exiger de la majorité des commandes.

J'ai lu le rapport d'une commission intergouvernementale américaine qui estime que le matériel durable pour le tronçon canadien du pipe-line sera fabriqué pour environ 30 p. 100 aux États-Unis. Pourtant, le vice-premier ministre nous affirme qu'il sera pour 90 p. 100 canadien.

J'aimerais citer un passage qui figure à la page 9 d'un rapport publié par le ministère de l'Expansion économique régionale. Voici ce qu'on y lit: «A moins que l'on ne prenne les moyens de s'assurer du contenu canadien, la prévision la plus réaliste le situe à 67 p. 100.» A moins qu'il y ait des contrôles ou une forme quelconque de garantie, la prédiction optimiste du ministre, soit 90 p. 100, se résumera peut-être dans les faits, à 67 p. 100. D'une part nous avons une étude américaine et d'une autre part une étude canadienne et toutes deux avancent des chiffres moins prometteurs que ceux du vice-premier ministre en ce qui concerne le pourcentage du contenu canadien. Notre parti n'est pas disposé à accepter une proportion

de 67 p. 100. D'après nous, elle devrait atteindre 90 p. 100 et même plus.

Le bill dont nous sommes saisis ne nous assure nullement que ce ne sera pas le gouvernement canadien, c'est-à-dire le contribuable canadien, qui acquittera les frais supplémentaires éventuels. Si l'on se rappelle l'histoire du pipe-line de l'Alaska alors que les coûts ont plus que doublé les prévisions initiales, je pense qu'il faut s'attendre à ce que le pipe-line Alcan subisse également des coûts excédentaires. Le président des États-Unis a eu le bon sens d'affirmer que le gouvernement américain ne s'engageait pas à payer les coûts excédentaires du pipe-line. Rien n'indique dans le projet à l'étude que le contribuable canadien ne sera pas obligé de financer la société Foothills si elle constate que ses prévisions sont largement dépassées.

En outre, le projet de loi ne prévoit pas le règlement des revendications territoriales des autochtones avant le début des travaux. Il n'est pas question non plus de donner plus d'ampleur aux études environnementales. En fait le gouvernement a cédé. Le député des Territoires du Nord-ouest a déjà souligné ces problèmes et je n'ai pas le temps de les reprendre à ce moment-ci.

● (1702)

Il me semble que notre devoir envers les travailleurs canadiens, qu'ils soient métallurgistes ou ouvriers de la construction, consiste à faire en sorte que la réalisation de ce projet serve à maximiser le degré de présence canadienne, tant du point de vue du matériel que du point de vue de la main-d'œuvre. Nous avons l'obligation d'agir ainsi envers la population du Yukon et du nord de la Colombie-Britannique que la réalisation de ce projet touchera le plus. Ces gens-là devraient avoir leur mot à dire dans tout cela et devraient être indemnisés pour tout dommage causé par la construction du pipe-line.

Mais, et ceci est de la plus haute importance, nous affirmons que si le projet de loi n'est pas amendé, nous n'aurons pas ces garanties. Il se peut que le pourcentage de participation canadienne ne soit pas de 90 p. 100, mais d'environ 67 p. 100 ou même de moins que cela. Dans la mesure où le projet de loi touche la sidérurgie et d'autres industries intéressées, nous aurons trahi les 40,000 travailleurs de l'acier et les dizaines de milliers de gens qui travailleront peut-être à la construction du pipe-line. En effet, si le bill ne nous accorde pas ces garanties, nous aurons vendu à vil prix cette rarissime occasion de favoriser notre croissance économique et de réduire notre taux de chômage.

Nous sommes favorables au pipe-line, mais à la condition que le Canada soit favorisé quant aux contrats de travail et de fabrication. Le bill, dans sa forme actuelle, ne nous donne aucune garantie de ce genre. Je ne vois pas comment un député, s'il est un Canadien digne de ce nom et s'il a à cœur de favoriser le bien-être des Canadiens et la prospérité de la sidérurgie canadienne, pourrait appuyer le projet de loi dans sa forme actuelle.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer par les problèmes inhérents à la proposition de construction du pipe-line. Il me semble que l'on oublie ma province quand il est question du pipe-line. J'ai écouté attentivement et j'aimerais appuyer les propos du député de Prince George-Peace River (M. Oberle) que je vois ici présent, pour ce qui est de l'attention accordée au Yukon.